

ANNALES

DE

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE,

PUBLIÉES A BRUXELLES,

PAR

MM. DELWART, PROFESSEUR-DIRECTEUR ÉMÉRITE,
THIERNESSE, PROFESSEUR-DIRECTEUR,
DERACHE, }
GILLE, } PROFESSEURS,
WEHENKEL, }

à l'École de médecine vétérinaire de l'État.



DIX-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

HENRI MANCEAUX, IMPRIMEUR LIBRAIRE

DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE L'ÉTAT.

RUE DE L'ÉTUVE, 20.

—
1868

ANNALES DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

JANVIER 1868.

Travaux originaux.

ÉPIZOOTIE DU JARDIN D'ACCLIMATATION DE LIÈGE.

Nous avons annoncé, dans notre n° d'octobre dernier, que le typhus contagieux avait été signalé au Jardin d'acclimatation de Liège, et nous avons promis de rendre compte de cette épi-zootie. Nous donnons ci-après, dans ce but, le dernier rapport adressé à M. le Ministre de l'intérieur par les professeurs Defays et Thiernesse.

Bruxelles, le 24 octobre 1867.

Monsieur le Ministre,

Dans le courant du mois de septembre dernier, une maladie grave, traduite par les symptômes et les lésions organiques qui caractérisent la peste bovine, s'est manifestée au Jardin d'acclimatation de Liège, et a été signalée par les médecins vétérinaires de cette ville, MM. Coclet, Remy et Dupont, qui l'avaient observée, comme étant cette affection bien confirmée.

Le 25 septembre, en vous faisant part de cet événement, que rien ne faisait prévoir, M. le Gouverneur de la province vous demanda l'autorisation de prescrire l'abatage des 25 ruminants (lamas, cerfs, antilopes et chèvres) qui se trouvaient encore en bonne santé au dit Jardin, afin d'éteindre le foyer d'infection dont cet établissement était le siège, et de prévenir, par suite, la transmission de l'épizootie en dehors, parmi les bêtes bovines de la ville de Liège et de sa banlieue.

Cette mesure était urgente, suivant M. le Gouverneur, et il importait, par conséquent, qu'elle fût exécutée sans retard.

Afin de vous édifier complètement à cet égard, Monsieur le Ministre, M. le Directeur général de l'agriculture et de l'industrie à votre département a chargé l'un de nous — M. Thiernesse — d'aller, de votre part, le lendemain 24 septembre, constater

l'état des choses, et vous avez ensuite décidé, conformément à l'avis émis par lui dans le rapport qu'il vous avait adressé le même jour, qu'il fallait, avant de procéder à l'occision générale des ruminants indiqués comme suspects de contamination, attendre que de nouveaux cas de typhus contagieux bien avérés se fussent produits parmi ces animaux.

Or, le 3 octobre courant, une biche, quelque peu indisposée depuis deux ou trois jours, fut tout à coup atteinte d'une diarrhée grave et d'une grande prostration qui déterminèrent les susdits médecins vétérinaires à la dénoncer comme étant probablement infectée du fléau des steppes.

Chargés par votre département de nous en assurer, nous nous empressâmes de nous rendre, dans ce but, au Jardin d'acclimatation. A notre arrivée à cet établissement, nous apprîmes que la malade avait été abattue d'après les ordres de l'autorité locale, mais que le cadavre en était conservé dans une caisse pour être soumis à nos recherches nécropsiques.

Il nous fut donc impossible d'observer les symptômes de la maladie, mais nous pûmes en constater les lésions, et nous convaincre que, comme nous avons eu l'honneur de vous l'exposer dans notre rapport rédigé le même jour, elles n'étaient pas caractéristiques de la *rinderpest*.

En conséquence, usant de l'autorisation que nous avons préalablement obtenue de M. le Directeur général de l'agriculture et de l'industrie, nous décidâmes, d'accord avec MM. les médecins vétérinaires sus-mentionnés, avec l'administration communale de Liège et celle du Jardin d'acclimatation, que l'on introduirait dans l'endroit suspect de cet établissement, dans le but de dissiper tout doute sur la nature de la maladie qui y avait fait invasion, deux ou trois bêtes bovines, dont le prix et les frais d'entretien, pendant un laps de temps à déterminer ultérieurement, seraient payés par le gouvernement.

Cette expérience fut, vous le savez, Monsieur le Ministre, commencée le même jour, 5 octobre, au moyen d'une vache ardennaise, reconnue très-saine, à côté de laquelle on plaça : — Le lendemain, 4 octobre, un veau âgé de 4 à 5 mois, également

bien portant, auquel M. le vétérinaire Coclet inocula immédiatement du liquide pris dans l'intestin grêle de la biche autopsiée la veille, — et, le 8 courant, une génisse âgée de 15 mois environ, dont la santé ne laissait non plus rien à désirer.

A cette dernière époque, — dans la nuit du 8 au 9 octobre, — un daim du même troupeau que la biche prémentionnée mourut subitement, et l'autopsie que nous en fîmes le lendemain, avec les mêmes médecins vétérinaires de Liège, en nous démontrant que cet animal avait succombé aux suites d'une indigestion — énorme surcharge d'aliments solides dans le rumen — nous a révélé, dans la région pylorique de la caillette, quelques petites pétéchies et un grand nombre de cicatrices qui pouvaient être considérées comme des vestiges d'ulcères propres au typhus contagieux dont ledit daim aurait été antérieurement affecté, mais qui, comme nous l'avons établi dans notre rapport du 10 octobre, se rapportaient vraisemblablement à une autre maladie.

Le cas de ce dernier animal ne pouvant, pas plus que celui de la biche, résoudre la question de savoir si l'affection qui sévissait parmi les ruminants du Jardin d'acclimatation de Liège était au non la *peste bovine*, il y avait lieu de continuer l'expérience commencée : les trois bêtes bovines introduites dans le local suspect, y ont donc été maintenues en observation ; MM. les vétérinaires Coclet, Remy et Dupont les ont inspectées régulièrement tous les jours, et nous les avons aussi visitées plusieurs fois.

Or, sauf un abcès qui s'est développé chez le veau consécutivement à l'inoculation, dans la région où cette opération a été pratiquée, ces animaux n'ont pas présenté jusqu'aujourd'hui le moindre phénomène morbide, et ils sont cependant au Jardin d'acclimatation : la vache, depuis 22 jours ; le veau, depuis 21 jours, et la génisse, depuis 16 jours, temps bien suffisant, ce nous semble, pour décider la question.

Nous sommes donc d'avis, Monsieur le Ministre, que cette expérience est complète ; qu'il serait par conséquent inutile de la continuer plus longtemps, et nous en concluons que la maladie, qui a fait invasion parmi les ruminants du Jardin d'acclimata-

tion de Liège, quoique caractérisée, chez ceux qui en ont été victimes antérieurement à notre mission, par les phénomènes fonctionnels et les altérations organiques du typhus contagieux, — phénomènes et lésions constatés par MM. Coclet, Remy et Dupont, qui nous en ont fait la relation, — ne doit pas être confondue avec cette affection épizootique, dont n'étaient en tout cas pas atteints la biche et le daim que nous avons eu à nécropsier ensuite, et nous pensons que l'on peut sans crainte permettre la levée des mesures prohibitives auxquelles ledit Jardin est depuis un mois condamné (1).

C'est ce dont MM. les médecins vétérinaires du gouvernement Coclet et Remy ont immédiatement informé l'autorité locale, par un rapport fait en commun avec leur collègue M. Dupont, et dont nous avons approuvé la teneur.

Notre expérience étant terminée, il s'agit maintenant de savoir, Monsieur le Ministre, ce qu'il faut faire des animaux qui y ont été soumis.

D'après la convention.

Nous croyons inutile de rapporter ici les détails de cette convention. Nous dirons seulement que, conformément à notre proposition, deux de ces bêtes bovines : la génisse et le veau, ont été envoyées à l'École vétérinaire de Cureghem pour servir à une autre expérience projetée par l'un de nous, et à laquelle elles sont actuellement soumises (décembre 1867). A. T.

RECHERCHES SUR L'ACTION DES SILICATES ALCALINS SUR L'ÉCONOMIE ANIMALE; par EMILE HUSSON, répétiteur de chimie à l'École de médecine vétérinaire de l'État.

(Extrait du *Bulletin de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique.*)

Dans une note sur l'action mutuelle des éléments des sels solubles comparée aux phénomènes que ces corps produisent dans l'économie animale, M. Melsens a dit : « Il me paraît en

(1) Ces mesures ont été rapportées dès le lendemain.